

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>PROTECTION FONCTIONNELLE : OCTROI A PHILIPPE TAUTOU</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 20/09/2024	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 02/10/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 108

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël  
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry  
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson

MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à PERRON Yann  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 8**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François,  
JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

**122 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON  
Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL  
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,  
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET  
Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA  
Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE  
LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima,  
DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-  
Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette,  
FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole,  
GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique,  
JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN  
Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-  
Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel,  
LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice,  
LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-  
Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY  
Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER  
Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel,  
NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-  
BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique,  
PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine,  
REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie,  
SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON  
Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY  
Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël,  
ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**6 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël, HAFID Karima, KHARJA Latifa, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand,  
WASTL Lionel

**5 NE PREND PAS PART :**

CONTE Karine, DELRIEU Christophe, GRIMAUD Lydie, HONORE Marc, NAUTH Cyril

## EXPOSÉ

L'arrêté du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, prévoit en son article 5 qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté urbaine se substituera aux six intercommunalités fusionnées dans tous leurs droits et obligations, dans toutes leurs délibérations et dans tous leurs actes.

En vertu de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu d'accorder sa protection aux élus ayant cessé leurs fonctions lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions.

Par courrier en date du 3 septembre 2024, Philippe TAUTOU, a sollicité auprès de la Présidente de la Communauté urbaine, l'octroi de la protection fonctionnelle pour des faits s'étant déroulés entre 2013 et 2015 alors qu'il était Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Philippe TAUTOU.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-16 et L. 2123-34,

**VU** l'arrêté du Préfet des Yvelines n° 2015362-0003 du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la demande de protection fonctionnelle sollicitée par Philippe TAUTOU,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 1 - Affaires générales le 17 septembre 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : ACCORDE** la protection fonctionnelle à Philippe TAUTOU.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **02/10/2024**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **01/10/2024**

Exécutoire le : **02/10/2024**

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 26 septembre 2024

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile